



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 janvier 2017**

**DÉLIBÉRATION N°2017-002**

**OBJET : Dégrèvement de taxe foncière en faveur d'un agriculteur**

En exercice : 22  
Membres  
Présents(s) : 16  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 6

Le seize janvier deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Claire GUEGUIN à Martine MORETTI, Aurore BAUGE à Crescent MARAULT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX

**Le ou les membres absent(s) :**

Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Christian BRUNEAUD, Christine BLANCHOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance : Monsieur Luc EUGENE**

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article L247  
Vu la demande formulée par M. Stéphane Hoguet en date du 9 janvier 2017

CONSIDERANT que l'administration peut accorder, sur demande du contribuable, des remises totales ou partielles d'impôts directs régulièrement établis lorsque le contribuable est dans l'impossibilité de payer par la suite de gêne ou d'indigence

CONSIDERANT que la situation de M. Stéphane HOGUET, agriculteur sur la commune de saint Georges, est particulièrement délicate compte tenu des intempéries que son exploitation a subies au cours de l'année 2016.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder à monsieur Stéphane Hoguet un dégrèvement de la totalité de la part communale de la taxe sur ses propriétés bâties (344 €) et non bâties (159€) soit un dégrèvement de 503€.

**Délibération adoptée par 18 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT

